



ARRÊTÉ DU MAIRE

AI2025-195

ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025

Le Maire de la Commune du LOROUX-BOTTEREAU,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté AI2021-549-1 du 13 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie Pluriannuelle de Pilotage des Ressources Humaines,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établie comme suit :

Avancement au grade d'attaché principal :

Nom/Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BAUDRY Yann	Attaché territorial	18/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait au LOROUX-BOTTEREAU, le 20 février 2025.

Emmanuel RIVERY
Maire

Signature de l'agent

